



PROJET ASSOCIATIF

2020/2025

Poursuivre notre chemin et aller toujours plus loin



SOMMAIRE

A EN PRÉAMBULE

Page 06

1 - Les grandes lignes du projet	06
2 - Le choix des mots	08
3 - La méthodologie d'écriture du Projet Associatif	08

B PRÉSENTATION

Page 9

1 - Qui sommes-nous ?	10
2 - Notre conception de la société inclusive	10
2.1. Notre position sur l'inclusion	10
2.2. Les domaines fondamentaux de nos actions	11
2.3. L'accès à la citoyenneté	11
3 - Les 3 dimensions de notre action	12
3.1. Une association militante	12
3.2. Une association gestionnaire	13
3.3. Une association actrice de l'économie du territoire	13

C UNE ASSOCIATION LOCALE ET ENGAGÉE

Page 15

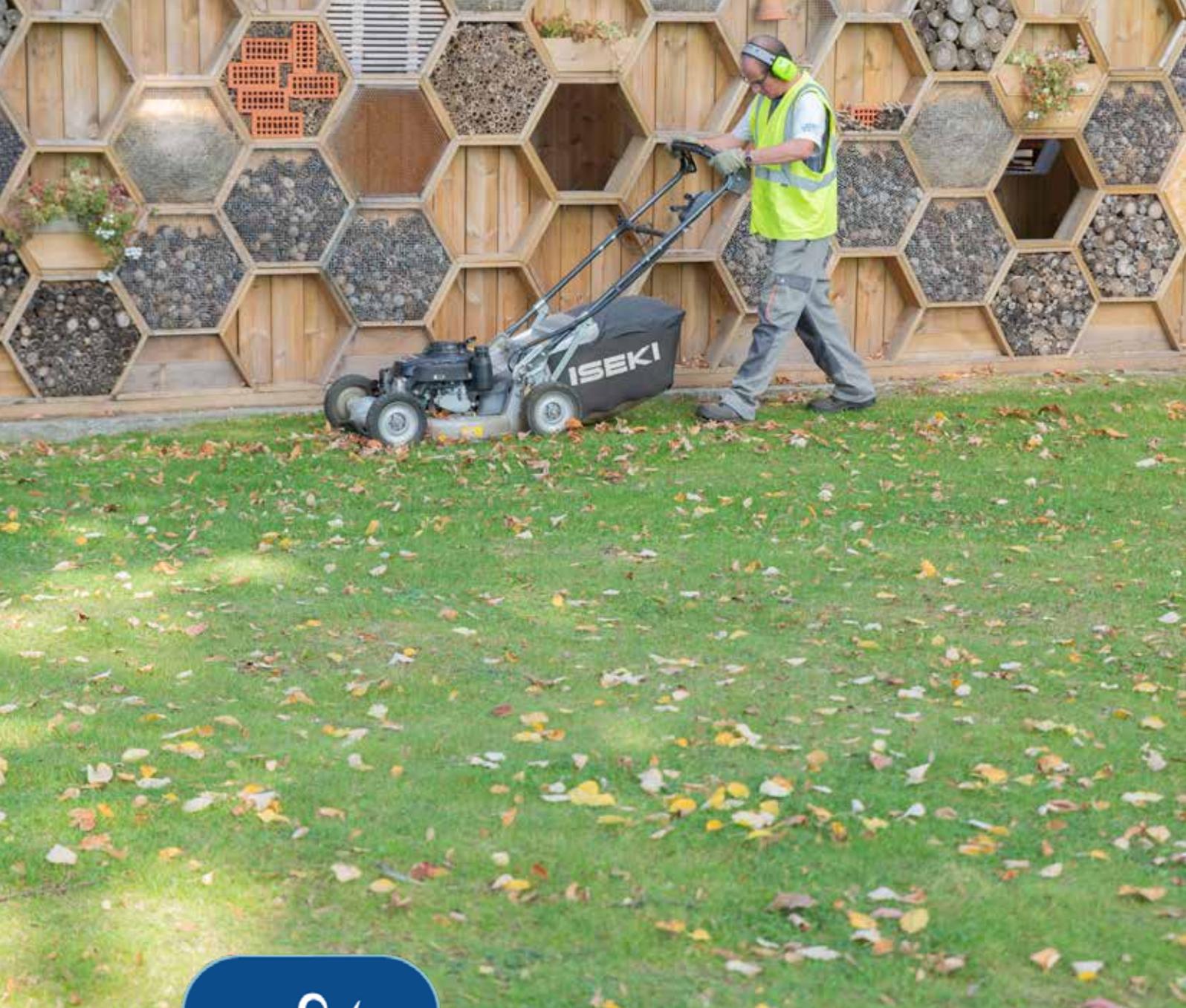
1 - Nos missions	16
2 - Une Association inscrite dans un territoire	16
2.1. Au cœur du mouvement parental	16
2.2. Proche des communes	17
2.3. Dans une dynamique de réseau	17
2.4. Engagée dans les partenariats	17
2.5. Experte au service des partenaires	18
3 - Une conviction, trois valeurs, une volonté	18
3.1. Une conviction partagée : « Il y a une richesse en chacun de nous »	18
3.2. Des valeurs affirmées : Respect, Solidarité, Action	18
3.3. Une volonté affichée de partage et d'ouverture	19

D UNE IDENTITÉ ASSOCIATIVE FORTE

Page 21

1 - Un modèle associatif d'« entrepreneur militant »	22
1.1. Notre socle : une organisation en pôles, 3 composantes et des partenaires	22
1.2. Notre organisation	22
2 - Notre rôle d'employeur	27
2.1. Nos objectifs	27
2.2. Nos 5 axes de travail	28
3 - La recherche de cohérence	30
3.1. Une volonté de transversalité	30
3.2. Une recherche permanente de cohésion	31
3.3. Des outils de communication pour affirmer notre identité	31

- Challenge 1 : Pérenniser notre dimension associative et militante 36
- Fiche action 1.A : favoriser la connaissance de l'Apei de Lens et environs à travers ses parties prenantes et leur implication en développant une communication efficace
- Fiche action 1.B : mobiliser les bénévoles, actuels et potentiels, susciter leur envie de s'engager dans l'association et développer les actions militantes
- Fiche action 1.C : poursuivre le développement des actions associatives favorisant l'inclusion citoyenne des personnes vivant avec un handicap
- Fiche action 1.D : consolider et développer les partenariats, à la fois au sein du mouvement parental, auprès de partenaires médico-sociaux, mais également de partenaires d'horizons différents pour continuer à promouvoir une société inclusive
- Challenge 2 : Accompagner les personnes dans leur pouvoir d'agir 40
- Fiche action 2.A : accompagner les personnes dans le développement de leur pouvoir d'agir
- Fiche action 2.B : oser accompagner les personnes dans leur pouvoir d'agir
- Fiche action 2.C : donner les moyens aux personnes accompagnées de connaître et de revendiquer leurs droits
- Fiche action 2.D : penser et agir pour l'inclusion dans la cité des personnes accompagnées
- Challenge 3 : Développer des parcours inclusifs et modulaires 45
- Fiche action 3.A : soutenir les familles et les aidants
- Fiche action 3.B : poursuivre la transformation de l'offre médico-sociale permettant de rendre la société plus inclusive et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles
- Fiche action 3.C : prévenir les ruptures de parcours des personnes vivant avec un handicap à tous les âges de la vie



A



EN PRÉAMBULE

1 - LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Le précédent Projet Associatif a permis à notre association d'évoluer, d'innover, de soutenir les familles et les aidants, et de promouvoir la participation des personnes accompagnées à tout ce qui les concerne.

Le Projet Associatif 2020-2025 se situe dans la continuité car il conforte les avancées et préserve ce que nous avons créé. Mais il définit aussi pour notre association de nouvelles perspectives. Il constitue une véritable feuille de route qui rassemble personnes accompagnées, familles, amis, et professionnels pour construire l'avenir ensemble, dans le respect de nos valeurs et de nos convictions.

Il est résolument orienté sur la mise en œuvre d'une citoyenneté effective des personnes vivant avec un handicap. Celle-ci ne peut s'envisager sans un travail de communication et de collaboration avec l'ensemble de nos partenaires. Ils occupent dans ce projet une place plus importante que jamais car c'est avec eux que nous participerons à la réalisation d'une société respectueuse des différences.

Il fixe nos priorités pour les années à venir : répondre à l'évolution des besoins des personnes que nous accompagnons et de leurs familles mais surtout relever les trois challenges définis par le Conseil d'Administration et validés par l'Assemblée Générale :

- Pérenniser notre dimension associative et militante
- Accompagner les personnes dans leur pouvoir d'agir
- Développer des parcours inclusifs et modulaires

Ces challenges, construits autour de l'humain, sont porteurs de sens. Pour eux, nous allons mobiliser la force et le dynamisme de notre organisation. Pour eux, nous allons concilier militance, bonne gestion et furieuse envie d'entreprendre. Avec Luc Gateau, Président de l'Unapei, nous affirmons donc notre **modèle**

associatif parental d'entrepreneur militant.

La mise en action de chacun des challenges nous amènera à prendre en considération l'impact social, l'impact écologique et l'impact économique de notre activité.

La **Qualité de Vie au travail**, le déploiement d'une politique interne de **Développement Durable** et la collaboration renforcée avec les autres acteurs de l'**Economie Sociale et Solidaire** seront autant d'axes transversaux de développement.





Jacques BRELOT,
Président

Thibaud LEGLEYE,
Président adjoint

« Nous vivons une période instable, incertaine où tout est remis en cause trop facilement. Nos acquis sont menacés, notre route est semée d'embûches.

Notre projet associatif permet de ne pas s'égarer, de garder notre Cap pour que chaque personne vivant avec un handicap trouve sa place dans la société avec la compensation et le mode d'accompagnement qui lui est nécessaire.

Notre action doit continuer à s'adresser à toutes les personnes et toutes les familles qui sont encore sans solution. Notre projet nous engage à aller vers elles pour que personne ne reste au bord du chemin.

En s'appuyant sur nos fondations, il doit permettre à chacun de s'engager pour imaginer et construire la société inclusive de demain. »

Antonio GUEMMAZ,
Habitant du Foyer
d'Accueil Médicalisé
La Marelle

« Le projet associatif est la façon dont les personnes, les familles et les professionnels se reconnaissent dans l'association.

Il doit susciter l'investissement, donner une impulsion, une cohésion, s'ouvrir aux autres. »



Thomas DELREUX,
Directeur Général

« Personnes accompagnées, parents, amis et professionnels, œuvrons ensemble depuis plus de 60 ans.

Notre projet associatif est l'occasion de rappeler nos valeurs et nos convictions

et de fixer les objectifs des années à venir pour rendre la société plus inclusive.

Bien communiquer, associer les partenaires à notre réflexion et réfléchir à tout nouveau dispositif qui permettra d'élargir la palette des solutions que nous pourrions proposer aux personnes vivant avec un handicap, seront les enjeux majeurs de nos actions. »



2 - LE CHOIX DES MOTS

« Personne vivant avec un handicap »

A l'instar de Pascal Jacob (Président de Handi-dactique), nous considérons qu'il y a un préalable à la construction d'une société inclusive. Les personnes vivant avec un handicap ne peuvent plus être définies par

- leur handicap : personne qualifiée de « handicapée »,
- leurs incapacités : ne pas pouvoir être, faire, ou accéder à... ,
- l'usage qu'elles ont d'un dispositif : les « usagers ».

L'idée fondatrice même de notre association est qu' **« il y a une richesse en chacun de nous »**.

Elle nous engage à ne plus définir une personne qu'à travers ses capacités, son autonomie si petite soit-elle, la force de sa parole, son aptitude à l'autodétermination, en quelques mots : **par son aptitude à vivre avec son handicap**.

« Accompagnement »

Selon le dictionnaire, *« accompagner un musicien, c'est jouer avec lui la partie qui soutient sa mélodie »*.

Osons juste nous dire qu'accompagner une personne vivant avec un handicap, c'est exactement la même chose !

Dès lors que nous reconnaissons les personnes vivant avec un handicap comme actrices de leur vie, citoyennes et capables de faire des choix, la notion d'accompagnement se précise. Elle devient impérative, inconditionnelle et incompatible avec celle de « prise en charge ».

L'accompagnement a pour vocation de permettre que ces choix s'exercent de façon éclairée, respectueuse et soient de nature à promouvoir toute forme d'autonomie.

« Société inclusive »

A l'instar de l'Unapei, nous considérons que la société inclusive est *« une société où accéder à l'éducation, à la santé, au logement, au travail n'est plus un privilège réservé aux uns et interdit aux autres. Nous souhaitons une société sans privilèges et qui lutte contre toutes les formes persistantes d'exclusion : une société inclusive et solidaire »*

La société inclusive à laquelle nous aspirons est celle qui permettra que chaque personne vivant avec un handicap soit accompagnée vers le niveau maximal d'autonomie, d'autodétermination et de citoyenneté qu'elle puisse atteindre.

Pour cela, elle doit pouvoir compter sur des établissements et services ouverts sur la cité, soutenus par une association dynamique et innovante **capable de défendre ce qu'elle a construit et de s'inscrire dans des processus de diversification et d'extension de l'offre**.

3 - LA MÉTHODOLOGIE D'ÉCRITURE DU PROJET ASSOCIATIF

Notre projet associatif 2020-2025 est le fruit d'un travail concerté entre parents, personnes accompagnées et professionnels de toute l'association. Deux années de rencontres, d'échanges, de réflexion ont permis son écriture.

- **Réalisation du bilan du projet associatif 2012-2017** : le Conseil d'Administration, la Commission de la Participation Associative (ou CPA) et le Comité de Direction Générale ont tour à tour fait le point sur les actions définies et mises en œuvre.
- **Constitution d'un comité de pilotage** : composé d'administrateurs parents, de personnes accompagnées et de professionnels de tous les établissements de l'association, il a permis de définir les bases stratégiques du projet en définissant les 3 challenges à relever et d'animer la dynamique liée à l'écriture de celui-ci.
- **Constitution de groupes de travail** : personnes accompagnées, administrateurs, parents, professionnels se sont réunis tout au long de l'année 2018 pour réfléchir, dialoguer, échanger et ainsi co-construire les actions à mettre en œuvre pour répondre aux challenges. Ils ont été accompagnés par un philosophe, Bernard Benattar et un sociologue, Bertrand Hagenmüller, qui ont posé un regard extérieur sur nos organisations.
- Présentation et réflexion en cours de rédaction au Conseil d'Administration, de réunions de Bureau et lors de réunions du Comité de Direction.
- Présentation et Avis du Comité Social et Economique.



B



PRÉSENTATION

1 - QUI SOMMES-NOUS ?

L'association de parents, de personnes vivant avec un handicap et leurs amis de Lens et environs, dite Apei de Lens et environs, compte 500 adhérents, accompagne près de 800 enfants et adultes vivant avec un handicap intellectuel, psychique, un polyhandicap, un autisme ou des troubles apparentés.



Organisée en 6 pôles distincts correspondant aux besoins des personnes accompagnées, l'Apei de Lens emploie plus de 370 professionnels qualifiés dont elle assure le développement des compétences et l'adaptabilité aux évolutions des besoins.

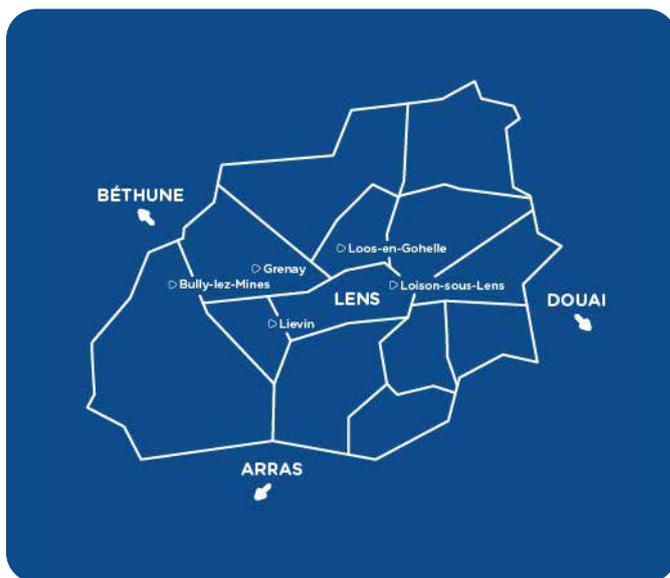
Elle est en ce sens un acteur économique incontournable du territoire.



Pôle Associatif, Pôle Travail, Pôle Habitat et Vie Sociale, Pôle Médicalisé, Pôle Enfance, Pôle Accompagnement
Vers une Vie en Autonomie

Son implantation est locale.

Elle étend son champ d'action sur de nombreuses communes autour de Lens et s'inscrit, avec les autres associations du mouvement parental, au sein de l'Union Départementale 62, de l'Unapei Hauts-de-France et de l'Unapei, auxquels elle adhère.



2 - NOTRE CONCEPTION DE LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

2.1. Notre position sur l'inclusion

Depuis quelques années, quand il s'agit d'aborder la place des personnes vivant avec un handicap dans la société, la notion d'inclusion, qui a remplacé celle « d'intégration » domine les débats. Elle correspond à l'effort que fait la société pour que tous les citoyens, quel que soit leur handicap, puissent participer pleinement à la société selon un principe d'égalité de droit.

Mais l'inclusion, n'est pas l'intégration « en mieux ». La démarche inclusive est une démarche qui cherche à transformer la société. C'est pourquoi à l'Apei de Lens et environs, nous préférons parler de la manière dont une société peut devenir plus inclusive et comment nous pouvons accompagner cette transformation.

- **Du point de vue de la personne vivant avec un handicap**, un des préalables à la société inclusive est la vision positive, liée à ses capacités (cf page 8), à ses compétences, à ses expertises et à une compensation juste et adaptée de son handicap.
- **Du point de vue de la société**, par principe, l'inclusion ne peut se concevoir au sein du seul « monde du handicap ». La création et l'entretien de partenariats doit permettre d'ouvrir les possibles de façon partagée et de proposer à toute personne vivant avec un handicap de développer son autonomie.
- **Du point de vue de nos engagements**, il nous apparaît que nous devons accompagner nos établissements et services à devenir de véritables plateformes pluridisciplinaires expertes, ouvertes sur la cité, favorisant les parcours et diversifiant les modalités et les lieux d'accompagnement. En ce sens, il nous revient, grâce à l'étroite collaboration de tous les acteurs concernés, de modifier et diversifier notre offre de service sans renoncer à ce que nous avons construit depuis plus de 60 ans. Nous serons ainsi en mesure, sur notre territoire, de coordonner une importante diversité de réponses adaptées aux besoins des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles.



2.2. Les domaines fondamentaux de nos actions

Une société inclusive est avant tout une société qui s'adapte aux différences afin que chaque individu puisse jouir de tout ce que celle propose dans un milieu ordinaire. Il s'agit donc de donner à chacun toutes les chances de réussite dans la vie, c'est-à-dire apporter, face au diagnostic des besoins et capacités de la personne et à son projet de vie, une diversité de solutions.

Notre association doit être actrice de cette évolution, créer des passerelles avec le milieu ordinaire dans chacun des 6 domaines fondamentaux : **l'éducation, le travail, le logement, le soin, la culture, le numérique.**

Au-delà, il nous reviendra aussi d'agir sur l'environnement pour faciliter aux personnes vivant avec un handicap l'accès aux services de « droit commun ». Il nous revient d'être catalyseur pour que les expertises des professionnels, celles des familles et celles des personnes vivant avec un handicap se mettent à disposition de la vie de la cité.

2.3. L'accès à la citoyenneté

Au sens strict, **le citoyen est celui qui est en mesure de jouir de ses droits civils et politiques.**

D'un point de vue juridique, la modification du code électoral en Mars 2019 rend aujourd'hui **impossible la déchéance des droits civiques des majeurs sous tutelle par décision de justice.** En ce sens, le législateur rappelle qu'ils bénéficient, comme tous les autres citoyens, de l'application des droits fondamentaux qui sont l'ensemble des droits primordiaux de l'individu, assurés dans un Etat de Droit et une démocratie.



En France, les principes fondamentaux et les textes auxquels renvoient le préambule de la Constitution de 1958 sont à la base de la démocratie. Ils permettent de distinguer différentes catégories de droits fondamentaux.

- **Les droits inhérents à la personne humaine** (« droits de ») : ces droits sont des droits civils et politiques, individuels.
 - L'égalité : le suffrage universel, l'égalité des sexes, l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture...
 - La liberté : liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de culte.
 - La sûreté : justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice.
- **Le droit de propriété**, qui a pour corollaire la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre.
- **Les droits sociaux**, c'est-à-dire nécessitant une action positive de la collectivité (« droits à ») : droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public.
- **Les droits dits « de troisième génération »** (« droits pour ») sont ceux énoncés dans la Charte de l'environnement, qui affirme le droit pour chacun de « *vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », consacrant ainsi la notion de développement durable.

Certes, les critères définissant la notion de citoyenneté sont de nature juridique. Nous les concevons comme la base de notre action et de notre engagement pour et avec les personnes vivant avec un handicap et leur famille. Mais la citoyenneté n'est pas uniquement un concept de droit définissant les droits et les obligations des citoyens envers la collectivité. Elle est surtout un ensemble de rôles sociaux et de qualités morales.

A ce titre, l'intention ferme de l'Apei est bien de **permettre à chaque personne majeure vivant avec un handicap d'accéder à une pleine et entière citoyenneté**. Mais elle n'a pas pour unique vocation de lui permettre d'exercer ses droits civiques. Elle a aussi pour objet de lui permettre d'accéder en toute autonomie à des **rôles sociaux**, à faciliter sa **compréhension de l'environnement**, à permettre son **action**, à rendre possible l'exercice de son **libre arbitre et de ses choix**.

L'accès de chaque personne à ses **droits individuels n'est pas négociable**. Parmi ceux-ci, nous considérons le droit de se déplacer, d'avoir un logement à soi, d'avoir droit à l'intimité, d'avoir accès à une vie sexuelle et affective, ou même à être accompagné si besoin dans la parentalité, comme incontournables.

3 - LES 3 DIMENSIONS DE NOTRE ACTION

3.1. Une association militante

Créée par des parents en 1958, l'Apei de Lens et environs, par son engagement militant fort, s'investit aux côtés des personnes vivant avec un handicap, défend l'exercice de leurs droits fondamentaux, leur citoyenneté, et **revendique une société la plus inclusive possible**. L'adhésion à notre association est familiale et s'adresse aux familles, aux amis, aux personnes vivant avec handicap qui sont associées à la gouvernance.

L'Apei promeut toutes les actions associatives visant à faciliter sur son territoire la mise en relation des personnes touchées par le handicap afin que « *personne ne reste au bord de la route* ».

3.2. Une association gestionnaire

L'Apei de Lens et environs a fait le choix il y a plus de 60 ans de créer et de gérer des établissements et services pour offrir un accompagnement de qualité aux enfants et adultes vivant avec un handicap.

En quête des possibilités d'évolution et de re-composition de l'offre de services, nous mettons notre expertise et notre professionnalisme au service des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles. Nous tenons à être, au niveau local, un interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap.

Notre connaissance du territoire et l'amélioration systématique de nos pratiques favorisent l'émergence de nouvelles réponses. Il s'agira donc de répondre aux sollicitations de nos financeurs, mais aussi d'utiliser nos fonds propres pour promouvoir de nouvelles réponses associatives et les faire reconnaître.

Dans tous les cas, les réponses apportées ne pourront se faire au détriment de la qualité d'accompagnement. **La recherche de financements est donc un axe de développement.**

3.3. Une association actrice de l'Economie du territoire

Notre association, dans le cadre de ses activités, met en œuvre un budget global d'environ 27 millions d'euros annuel. Elle est à ce titre un **acteur clé de l'Economie Sociale et Solidaire** sur le bassin d'emploi de l'agglomération de Lens-Liévin.

Partenaire actif des représentants des pouvoirs publics locaux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, nous sommes garants de la Qualité de Vie au Travail et de l'évolution professionnelle de nos collaborateurs.





C



**UNE ASSOCIATION LOCALE ET
ENGAGÉE**

1 - NOS MISSIONS

Les missions de notre association, précisées dans nos statuts, sont **d'accompagner, de protéger, de permettre le parcours et l'auto-détermination des personnes vivant avec un handicap** afin d'accroître leur inclusion dans la société et leur accession à une pleine citoyenneté. Nous avons aussi pour vocation d'accueillir et unir les familles et les aidants.

Nos principaux objectifs :

- Apporter aux personnes vivant avec un handicap mental, psychique, un polyhandicap, un autisme ou des troubles apparentés, ainsi qu'à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.



- Unir les familles et les amis de personnes vivant avec un handicap, favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles.
- Faciliter et promouvoir pour les personnes vivant avec un handicap, l'accès à la participation, à l'autonomie, à la citoyenneté, à l'autodétermination et à l'égalité des chances.
- Promouvoir, gérer tous les établissements et services qui favorisent le plein épanouissement des personnes vivant avec un han-

dicap par l'éducation, la formation, l'accès aux soins, aux loisirs, à l'habitat, à l'exercice d'une activité professionnelle, ou à toute forme d'insertion sociale.

- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.
- Organiser toute manifestation afin d'informer voire d'interpeller les élus, les autorités, les médias.
- Etablir des concertations, des coopérations, des collaborations internes et avec des partenaires, et tout organisme qui adhère aux valeurs et au projet de l'association (y compris par le biais de conventions).
- Participer à rendre la société plus inclusive et accessible en faisant évoluer l'attitude ou le comportement envers les personnes vivant avec un handicap, en les impliquant dans les projets de l'association et au sein de la société.

2 - UNE ASSOCIATION INSCRITE DANS UN TERRITOIRE

2.1. Au cœur du mouvement parental

Notre association est membre de l'Unapei, dont elle impulse et nourrit la politique sur la base de son expérience locale. A ce titre, elle participe régulièrement aux congrès et aux réunions nationales. Elle participe également à la mise en place de l'Unapei Hauts-de-France, relais régional du mouvement parental.

Au niveau départemental, notre association est membre du Conseil d'Administration de l'Udapei du Pas-de-Calais. A tous niveaux, nous encourageons une dynamique départementale de partage et de mutualisation des expériences entre les différentes associations du mouvement parental.

Notons également que l'Udapei 62 gère deux Maisons d'Accueil Spécialisées, l'une à Eperlecques et l'autre à Croisilles. Elle propose donc aux personnes vivant avec un handicap

lourd ou un polyhandicap des réponses complémentaires à celles dont nous disposons dans notre association.

2.2. Proche des communes

L'association exerce son champ d'action sur près de 40 communes de la région lensoise. En particulier, des liens forts sont entretenus avec les municipalités de Lens, Liévin, Grenay, Bully-les-Mines, Loos-en-Gohelle, Loison-sous-Lens, villes dans lesquelles sont implantés ses établissements et services.

Les représentants de ces communes sont systématiquement invités au Conseil d'Administration et certains de nos bénévoles participent aux travaux des CCAS.

Au-delà, des actions spécifiques sont engagées avec les municipalités pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'accessibilité des services aux personnes vivant avec un handicap. Des formations S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité) sont proposées aux agents municipaux.

2.3. Dans une dynamique de réseau

L'association est présente et représentée dans les réseaux territoriaux. Elle adhère ou participe même à la gouvernance de multiples associations ou fédérations qui font écho à son action :

- Centre Ressource Autismes,
- Neurodev depuis son origine,
- Association Ressource Polyhandicap,
- Comité Inter-associatif (instance de dialogue avec la MDPH),
- GEAC (Groupement des ESAT et Entreprises Adaptées du Pas-de-Calais),
- DEQUALCO (Association visant à développer l'évaluation et la reconnaissance des compétences professionnelles des ouvriers d'ESAT),
- AGAP (Organisme de formation pour les ouvriers d'ESAT et les salariés),
- CREA (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations),
- URIOPSS,
- UNAPP (Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité),
- HAD (Hospitalisation A Domicile) de Lens.

2.4. Engagée dans les partenariats

L'Apei participe aux innovations, et multiplie les possibilités de collaboration partenariale au travers :

- d'expérimentations du territoire départemental en étant partie prenante de la gestion et l'animation de deux dispositifs d'Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) créés dans deux EHPAD du Département gérés par la Fondation Partage et Vie et APREVA-RMS.
- de réflexions permettant l'amélioration du Parcours Patient :
 - du secteur sanitaire, par le biais de conventions avec le Groupement Hospitalier Territorial (GHT) de l'Artois et l'association Hospitalière Nord Artois Cliniques (AHNAC), les services d'Hospitalisation à Domicile, les soins palliatifs,
 - du secteur psychiatrique : le Centre de psychothérapie les Marronniers à Bully-les-Mines.
- de sa participation avec l'Education Nationale : à l'Equipe Diagnostic Autisme de Proximité du Nord-Pas-de-Calais (EDAP), à la création d'une classe externalisée, d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) au soutien des ULIS-TED à l'école ou en collège.



- de conventionnement avec les organismes de formation du secteur comme l'IRTS, l'AFERTES, l'IFSI... afin de sensibiliser et former des futurs professionnels. Nos établissements et services sont terrain formateur et nous encourageons nos salariés à participer à l'enseignement, aux jurys, aux suivis ou aux soutenances de mémoires.

2.5. Experte au service des partenaires

L'Apei développe les **formations accessibilité et de déploiement du S3A** grâce à des trinômes de formateurs (professionnel, famille, personne vivant avec un handicap) au sein des collectivités, entreprises ou services public comme le Louvre-Lens, les mairies, les commerces, les cinéma...)

Notre Commission Experte Facile A Lire et à Comprendre (FALC) propose la traduction de documents accessibles, à la demande de nos partenaires (Louvre Lens, Conseil Départemental, Groupe Hospitalier Territorial...) ou à usage interne.



3. UNE CONVICTION, TROIS VALEURS, UNE VOLONTÉ

L'association mène son action selon la conviction qui l'anime. Elle donne sens aux valeurs auxquelles elle adhère. Son histoire, renforcée par son adhésion et sa participation au mouvement parental est une force primordiale servant à la fois d'ancrage et de propulsion. Les personnes vivant avec un handicap et leurs familles en sont à la fois les créateurs et les bénéficiaires.

3.1. Une conviction partagée : « Il y a une richesse en chacun de nous »

Ce principe premier se base sur le postulat que **tout être humain est digne d'estime et doué de compétences**. Cette richesse est un bien précieux, présent en chaque Homme, en dépit des différences, des déficiences ou des difficultés qui l'affectent.

A partir de ce postulat de base, nous sommes convaincus que tout Homme doit pouvoir évoluer dans un environnement lui permettant d'exercer sa citoyenneté et d'accéder à l'ensemble de ses droits fondamentaux au sein d'une société qui a vocation à devenir de plus en plus inclusive.

Notre projet associatif décline cette conviction fondatrice auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels. Nos responsabilités conjointes s'exercent au sein d'un système ouvert sur la cité où le respect des obligations s'ajoute au respect des droits. Les richesses de chacun s'additionnent alors pour constituer une véritable force unitaire.

Cette conviction se développe au sein d'une philosophie humaniste où **le Respect, la Solidarité et l'Action** animent la communauté de destins que représente l'Apei de Lens et environs.

3.2. Des valeurs affirmées : Respect, Solidarité, Action

Ces trois valeurs ont été retenues à la fois pour ce que nous y mettons et pour ce qu'elles nous restituent, comme des références absolues vers lesquelles tendent les aspirations de l'association et éléments essentiels de son accomplissement.

3.2.1. Respect

L'association revendique **le Respect** envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.

Elle participe à un mouvement d'ouverture et de considération envers toute personne vivant avec un handicap, sans discrimination et avec pour objectif de favoriser le développement d'une société toujours plus inclusive.

Le respect se généralise à l'environnement global de la personne. Pour cette raison, l'association doit aussi apporter aide et soutien aux familles, aux aidants, aux professionnels, aux bénévoles et aux partenaires.

Le respect d'autrui s'étend à sa liberté des choix et d'opinions dans la limite de toute forme de racisme, intégrisme ou prosélytisme.

3.2.2. Solidarité

Personnes accompagnées, familles, amis et professionnels constituent une « **communauté de destins** » qui développe un élan de solidarité visant à reconnaître et promouvoir la personne vivant avec un handicap en tant que personne à part entière.

La personne vivant avec un handicap, dès lors qu'elle n'est pas en mesure de décider seule, doit être systématiquement associée aux choix qui la concernent. Solidaires du mouvement, partageant cette obligation, les familles, les amis, les aidants, les professionnels et les partenaires s'inscrivent dans ce principe de qualité. L'association en est garante.

L'expression de la solidarité associative prend l'accent de la collaboration transversale au sein de l'association et celui de l'inscription dans les réseaux pour l'ensemble des partenaires.

La solidarité est une force mobilisatrice essentielle. Elle a généré le mouvement associatif parental, qui s'en alimente.

3.2.3. Action

Tout acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs. L'Action, troisième valeur choisie par l'association, est à la fois valeur en soi et véhicule les autres valeurs, comme le Respect et la Solidarité.

Le mouvement associatif engendre de l'engagement et détermine l'Action sans cesse mise à l'épreuve des projets et des réalités. L'Action elle-même est une force politique engageante qui permet à l'association de témoigner, influencer, impulser et s'engager. Notre association s'inscrit résolument dans une dynamique de projets, de réflexion sur la qualité des parcours et d'amélioration continue des services rendus.

En aidant les personnes vivant avec un handicap à prendre leur place dans la société, notre intention est de faire évoluer

la représentation sociale. A ce titre, nous accompagnons et impulsions une dynamique de réseau, de partenariats et nous appuyons sur la volonté de communiquer de façon positive sur les compétences des personnes que nous accompagnons.

3.3. Une volonté affichée de partage et d'ouverture

« Partageons nos valeurs, unissons nos ambitions »



La « devise » (ou baseline) retenue dans notre nouvelle charte graphique communique plus que jamais sur **notre souhait d'ouverture, d'union et de partage autour de nos ambitions.** Notre conviction et nos valeurs nous incitent à porter une vision positive et dynamique sur une société inclusive et solidaire à la construction de laquelle nous souhaitons sans conteste contribuer.





D



**UNE IDENTITÉ ASSOCIATIVE
FORTE ET VISIBLE**

1 - UN MODÈLE ASSOCIATIF D'« ENTREPRENEUR MILITANT »

1.1. Notre socle : une organisation en pôles, 3 composantes et des partenaires



Historiquement, notre association a toujours eu à cœur d'associer les richesses des personnes qu'elle accompagne, des familles, des amis et des professionnels par leur participation à des actions partagées et au service d'un collectif. Dans le respect des places et rôles de chacun, ce pluralisme fait d'équilibre, de mesure, de respect et de considération réciproque permet de faire évoluer les réflexions.

Les établissements et services sont organisés, autour du Pôle Associatif qui les fédère et organise la transversalité, en 5 pôles consacrés à des missions distinctes : **Enfance, Travail, Habitat et Vie Sociale, Accompagnement Vers une Vie en Autonomie et Médicalisation.**

Désormais, à partir de ce trinôme, la place des partenaires de l'association s'élargit davantage car **ils sont des acteurs à part entière de l'Inclusion et du Vivre Ensemble.**

Ces partenaires peuvent être :

- des établissements, services, associations pour une complémentarité dans l'accompagnement de chaque personne ;

- d'autres associations, culturelles, sportives, centres de loisirs,... pour une inclusion dans la communauté ;
- des instances (MDPH, ARS, Conseil Départemental, mairies,...) ;
- des entreprises, des mécènes ;
- des particuliers.

Toutes ces composantes, **réunies autour d'une œuvre commune**, offrent à notre association l'opportunité de s'ouvrir davantage. Grâce à l'implication de chacun, nous pouvons développer de nouvelles perspectives d'évolutions et d'innovations laissant une grande part à la modularité des services proposés à chaque personne accompagnée. Mais surtout, c'est l'ensemble de ces composantes qui permet aux personnes accompagnées de vivre leur citoyenneté et de **développer leur pouvoir d'agir** comme tout un chacun.

1.2. Notre organisation

La vie de notre association est organisée autour d'instances politiques et techniques qui définissent et mettent en œuvre sa stratégie globale. Ces instances sont appuyées par nos commissions spécifiques et nos Conseils de la Vie Sociale.

1.2.1. Les instances politiques statutaires

- **L'Assemblée Générale**
Composée de parents, de frères et sœurs, de personnes vivant avec un handicap et d'amis, notre association convoque son Assemblée Générale une fois par an. Elle fixe les orientations politiques et budgétaires pour l'année à venir et valide les décisions capitales pour l'organisation de l'association. Les professionnels et nos partenaires sont invités à partager ce moment.
- **Le Conseil d'Administration**
Il est composé d'administrateurs élus par l'Assemblée Générale. Il est l'organe délibératif chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'Assemblée Générale. Il est ouvert aux représentants des communes, au représentant de la délégation locale de « Nous Aussi », au secrétaire du CSE et aux auditeurs.

Il se réunit 4 à 5 fois, prépare l'Assemblée Générale et peut déléguer au bureau un certain nombre de décisions. Le Directeur Général, ainsi que les Directeurs de Pôle, Administratif et Financier et des Ressources Humaines, sont invités à participer aux travaux.

- **Le Bureau**

Il est élu au sein du Conseil d'Administration afin d'assurer la gestion courante de l'association. Il se réunit 2 à 3 fois par mois en présence du Directeur Général. Il prépare les Conseils d'Administration, l'Assemblée Générale et examine l'ensemble des sujets d'actualité présentés par le Président, assure la cohérence des actions associatives et valide les nouvelles actions en lien avec le Projet Associatif.

Le bureau examine également les bilans et projets de chaque pôle une fois par an dans le cadre de comités de pilotage spécifiques. Chaque équipe de direction bénéficie ainsi d'un moment privilégié avec les administrateurs membres du bureau pour définir, élaborer et valider la stratégie de chaque pôle.

1.2.2. La participation des personnes vivant avec un handicap à la vie de l'association

Afin de permettre la meilleure qualité d'accompagnement possible, la participation des personnes vivant avec un handicap à plusieurs niveaux de consultation et de décision est systématiquement et volontairement recherchée. Il s'agit d'une réelle volonté de notre association d'associer les personnes qui en bénéficient à l'élaboration stratégique des décisions qui les concernent, au-delà des obligations réglementaires. Elles participent de ce fait à différentes instances, telles que :

- Le Conseil d'Administration, qui est ouvert à des administrateurs vivant avec un handicap. Un représentant de la délégation locale de « Nous Aussi » y est systématiquement invité avec voix consultative,
- La Commission Experte FALC,
- La Commission S3A,
- Les Comités Opérationnels Qualité (COQ) de chaque pôle assurant le suivi de la démarche qualité,
- ...

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS), instance obligatoire et réglementaire, donnent la possibilité aux personnes vivant avec un

handicap de s'exprimer, d'émettre leur avis sur la vie des établissements. Ils sont tenus dans les délais, à la fréquence de 4 fois par an. Les compte-rendus sont traduits en FALC ou rendus accessibles, affichés et diffusés aux membres du bureau et à toutes les familles. Chaque comité de pilotage annuel y fait référence.

1.2.3. La mise en œuvre opérationnelle et stratégique

- **Le Pôle Associatif**

Le Pôle Associatif est situé au 22 rue Jean Souvraz à Lens. Il est un lieu d'accueil, ouvert aux familles et aux bénévoles qui y trouvent écoute, ressources documentaires et soutien. Il est un lieu important de la vie associative de l'Apei de Lens et environs et un espace au nom de la Présidente Fondatrice, Marie-Andrée POT est dédié aux familles.

Il accueille également l'équipe du siège dont la fonction principale est de favoriser l'articulation entre les dimensions politique et gestionnaire.



Les principales missions du siège sont les suivantes :

- l'animation du projet associatif,
- la coordination des établissements et l'articulation des projets institutionnels avec le projet associatif,
- la définition des stratégies en termes de gestion administrative et financière et de gestion des ressources humaines,
- l'évaluation et le pilotage de la démarche d'évaluation continue de la qualité,
- le soutien à l'élaboration de projets,
- la recherche et le développement d'outils communs,
- la définition et la mise en œuvre des outils de communication et de recherche de partenariats,
- le soutien direct aux familles et aux aidants,
- la promotion du travail en réseau,
- le soutien des bénévoles,



• **La direction générale**

Par délégation du président, sur la base de délégations claires et formalisées dans un document unique de délégation, le directeur général contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'association. Sa mission se caractérise par une responsabilité à la fois stratégique et opérationnelle en lien direct avec le Président et le Conseil d'Administration.

Il représente l'association auprès des partenaires extérieurs, des instances et réseaux départementaux, régionaux ou nationaux.

Il définit et fait appliquer les politiques budgétaires, financières, de ressources humaines et de communication de l'association.

Il articule et coordonne l'activité des différents pôles, avec l'appui des services transversaux.

Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels de l'association, gère et anime l'équipe du siège, représente l'employeur auprès des instances représentatives du personnel.

Il anime le comité de direction générale composé des directions de pôles, de directions des fonctions transversales (DAF / DRH) et du responsable Qualité, Projet, Sécurité, Environnement.

Il préside le Comité Social et Economique.

• **Les directions de pôles**

La direction des pôles est confiée à des directeurs qualifiés, sur la base de délégations claires et formalisées dans un document unique de délégation. Sous la responsabilité du Directeur Général, en lien avec les directeurs des services transversaux du siège et du responsable Qualité, Projet, Sécurité et Environnement, les directeurs de Pôle garantissent l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des projets d'établissements et services qui leur sont confiés, en conformité avec la dynamique associative.

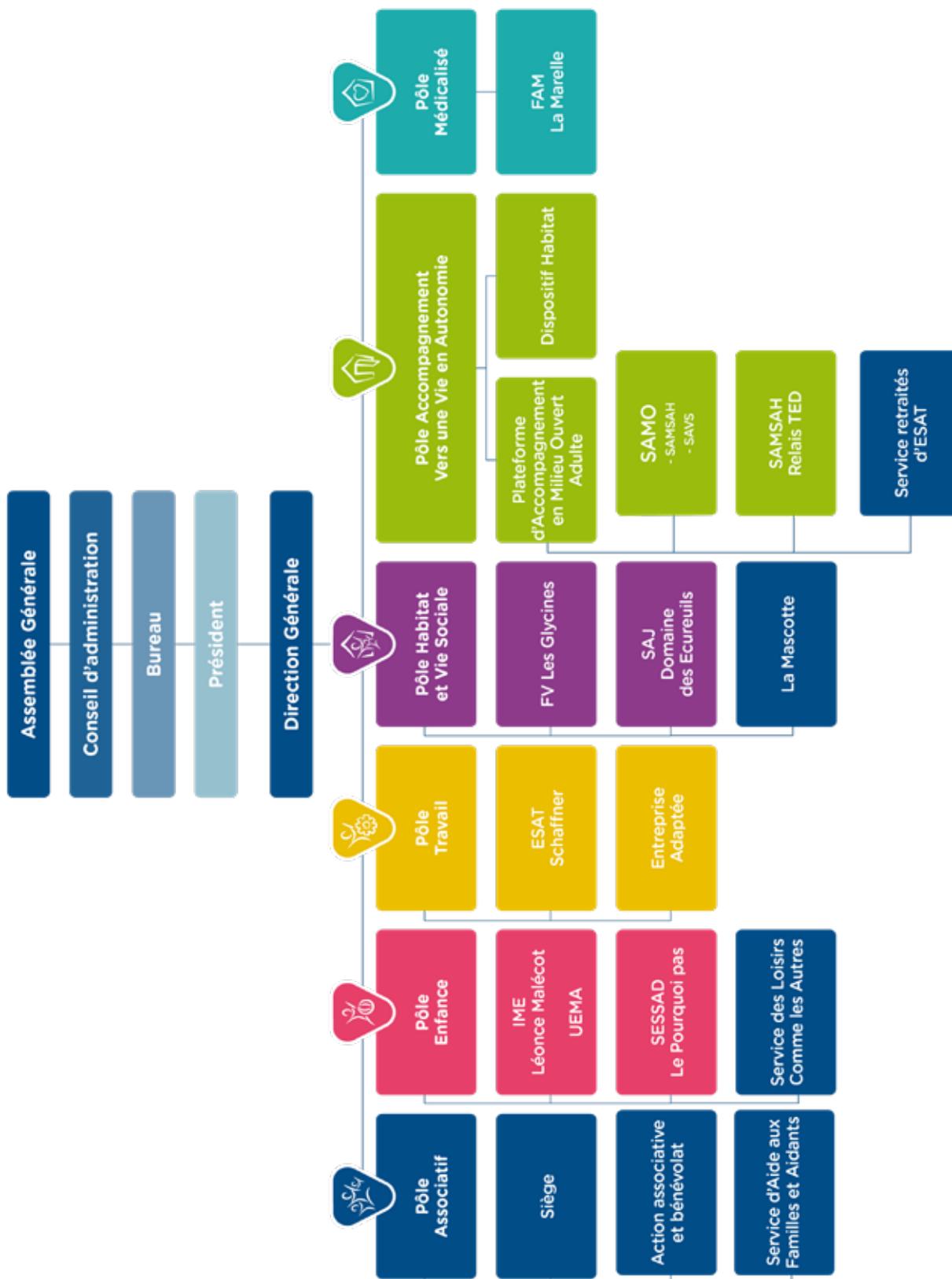
Les directeurs de pôle représentent leurs structures. Ils sont en relation avec les autorités administratives, de régulation et de tarification. Ils engagent à ce titre des actions partenariales et participent aux instances locales et départementales dans les champs sur lesquels les établissements sont engagés.

Ils assurent la mise en œuvre du droit des personnes accompagnées et sont garants d'un bon accueil des familles.

Ils sont responsables de la gestion administrative et budgétaire ainsi que de la gestion des ressources humaines des différentes structures dont ils ont la charge.

Ils contribuent au développement et à la mise en œuvre du projet économique et social du pôle, en lien avec le projet associatif.

STRUCTURE DE L'ASSOCIATION



PÔLES		ETABLISSEMENT/ SERVICE	CAPACITÉ AUTORISÉE	NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES
ASSOCIATIF		Siège administratif		
		Services associatifs		
		Service Des Loisirs Comme les Autres		20 personnes
		La Mascotte		41 personnes
		Service retraités d'ESAT		81 personnes
ENFANCE		IME Léonce Malécot & UEMA	7 places 3-6 ans (UEMA)	106 personnes
			93 places 6-20 ans	
		SESSAD Le Pourquoi Pas	41 places 0-20 ans	42 personnes
TRAVAIL		ESAT Ernest Schaffner	283 places	300 travailleurs
		Entreprise Adaptée	15 places	15 salariés
HABITAT ET VIE SOCIALE		Foyer de vie Les Glycines	50 places 4 places AT	95 personnes
		SAJ Le Domaine des Ecureuils	30 places 5 places AT	46 personnes
ACCOMPAGNEMENT VERS UNE VIE EN AUTONOMIE		Dispositif Habitat	40 places 1 place AT	47 personnes
		Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert Adulte		
		SAMO (SAVS + SAMSAH)	94 places	120 personnes
		SAMSAH Relais TED	20 places	15 personnes
MEDICALISE		Foyer d'Accueil Médicalisé La Marelle	54 places 6 places en AJ 2 places en AT	80 personnes
Apei de Lens et environs			745	

Ainsi, au 01.09.2020 745 places étaient autorisées par nos financeurs. 142 personnes étaient accompagnées par nos services associatifs, ce qui correspond à un accompagnement total d'environ 800 personnes physiques.

2. NOTRE RÔLE D'EMPLOYEUR

Employeur de près de 400 professionnels, l'Apei de Lens et environs est un acteur à part entière du monde économique sur le territoire.

2.1. Nos objectifs

A ce titre, nous avons à cœur de valoriser notre image et celle de nos collaborateurs ou potentiels futurs collaborateurs en nous appuyant sur un management bienveillant favorisant l'écoute, la participation et une chaîne hiérarchique courte.

Il s'agit donc de :

- valoriser notre culture d'entreprise à travers une démarche stratégique qui tend à fidéliser, développer et attirer les talents ;
- favoriser la connaissance mutuelle des

ressources associatives, la mobilité interne et la réflexion autour de thèmes transversaux et actions communes ;

- viser la performance sociale en développant les actions nécessaires à la Qualité de Vie au Travail et au bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle ;
- sensibiliser nos collaborateurs sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, en mesurant l'impact social, environnemental de nos actions ;
- maintenir un dialogue social de qualité.

Il s'agit surtout de rendre chaque acteur ambassadeur de notre projet et de nos valeurs auprès des partenaires.



2.2. Nos 5 axes de travail

PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE

- Partager des valeurs :
 - bienveillance envers les personnes vivant avec un handicap,
 - reconnaissance de leur citoyenneté,
 - attachement au « vivre ensemble ».
- Mieux connaître l'association :
 - son histoire
 - son périmètre
 - son organisation
 - ses ressources
 - partager des informations
- Connaître et promouvoir les Bonnes Pratiques Professionnelles
- Développer et favoriser les actions de cohésion

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET PERMETTRE LE PARCOURS PROFESSIONNEL DE CHACUN

- S'assurer que les compétences sont adaptées aux besoins du moment et peuvent évoluer
- Faciliter la mobilité interne ou les souhaits de reconversion
- Promouvoir la formation et notamment :
 - favoriser une meilleure connaissance des personnes accompagnées,
 - améliorer les pratiques professionnelles,
 - accompagner vers des formations diplômantes.
- Permettre le transfert des compétences et le tutorat ; nos établissements et services sont un terrain formateur et certains de nos salariés participent à l'enseignement ou aux juris lors de soutenances de mémoire.



FACILITER LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

- Entretenir un dialogue éclairé et transparent avec les Instances Représentatives du Personnel
- Elaborer conjointement des outils de management et de consultation des collaborateurs
- Veiller à l'égalité professionnelle et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

- Evaluer et promouvoir la Qualité de Vie au Travail
- Favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- Mettre en place des actions de prévention, santé au travail et d'amélioration des conditions de travail
- Concevoir le management comme levier de développement de l'intelligence collective
 - Favoriser la transversalité et développer le partage des connaissances et des expertises, les échanges de pratiques, les rencontres métiers

ENGAGER L'APEI COMME ACTEUR ECONOMIQUE ET SOCIAL SUR LE TERRITOIRE

- Promouvoir l'alternance, l'accueil de stagiaires, la collaboration avec les sites de formation et l'Education Nationale
- Investir le champ de l'Economie Sociale et Solidaire
- Développer la présence de l'Apei au sein des réseaux d'entreprise
- Maintenir le partenariat avec les instances locales d'accès à l'emploi

3. LA RECHERCHE DE COHÉRENCE

Dans notre organisation et notre fonctionnement, plusieurs dimensions contribuent à définir l'identité associative : **la transversalité, la cohésion, la communication.**

3.1. Une volonté de transversalité

La transversalité exprime un mouvement qui traverse et unit les différents pôles et composantes de notre association.

Les personnes accompagnées vivent une histoire faite d'étapes et de passages, non de ruptures. La fluidité de leur parcours de vie doit être facilitée par des collaborations fortes entre les structures associatives et une ouverture de l'Apei de Lens vers l'extérieur, favorisant les partenariats.

Cette recherche permanente de transversalité doit favoriser les perspectives d'évolution, les rencontres entre personnes accompagnées, parents et professionnels d'horizons différents ainsi que les échanges de pratiques.

Même si chaque structure est marquée par sa spécificité et une ou des missions bien définies, chacune contribue au collectif dans une démarche globale, et peut apporter son expertise à l'évolution des réponses.

Au-delà des instances de gouvernance, la transversalité et le partage des informations sont favorisés par des coopérations transversales régulières, réglementaires, ou volontaires :

- comités de pilotage de pôles : rendez-vous annuel entre l'équipe de direction de chaque pôle, les membres du bureau et l'administrateur référent afin d'avoir une vision complète de l'association,
- comité de direction générale,
- comité de pilotage qualité transversal,
- Comité Social et Economique (CSE),
- commission S3A, promouvant l'accueil, l'accompagnement et l'accessibilité sur notre territoire associatif,
- commission experte FALC,
- Commission Associative des Parcours (CAP),
- commission parrainage,

- commission vigilance maltraitance associative, dont il convient de préciser les objectifs et modalités de fonctionnement,
- accompagnement de « Nous Aussi », y compris au sein des instances régionales (Cap pour tous) ou nationales,
- promotion et développement du groupe de musique associatif inter établissements « Les Zycos »,
- participation des différents pôles au journal « Le Clin d'œil » commun à de nombreuses associations des Hauts-de-France, sous l'égide de l'Unapei Hauts-de-France.



Les outils informatisés communs aux différentes structures de notre association renforcent la dimension d'échanges, de perméabilité et enrichissent la dynamique associative :

- dossier unique servant le parcours de la personne (IMAGO),
- gestion des ressources humaines et financières (GESSI),
- suivi des projets, de la démarche qualité, des évaluations internes et externes (FUSION),
- gestion du système documentaire.

La transversalité, véritable coopération entre les différents pôles et les parties prenantes, fait naître et consolide une culture associative originale faite de métissage, d'altérité et de pluralité.

3.2. Une recherche permanente de cohésion

La cohésion est un facteur d'unité et mène logiquement à la cohérence.

Cette cohésion s'acquiert par la construction d'une culture commune et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, de la stratégie à la mise en œuvre des actions. Dès lors, la coopération voire la collaboration entre toutes les parties prenantes permet à notre association de développer ses missions en abordant de manière globale et pluridisciplinaire l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Les conditions de réussite de cette cohésion sont :

- la participation de tous,
- la définition claire des tâches et responsabilités,
- un suivi régulier et précis des actions,
- une communication interne riche,
- une atmosphère agréable faite de confiance et de respect,
- une écoute et une prise en compte de l'environnement,
- une place pour l'initiative et la créativité,
- une reconnaissance de l'autorité légitime,
- un partage des pratiques,
- une mobilisation de l'intelligence collective.

Ces différents atouts contribuent à l'indispensable force de rassemblement constituant la solidarité qui détermine l'action.

3.3. Des outils de communication pour affirmer notre identité

3.3.1. Une charte graphique

L'Apei de Lens et environs se présente depuis 2019 sous une nouvelle identité visuelle qui vise à servir sa communication.

Le choix a été fait de traduire visuellement pour tous **la dynamique qui anime l'association** tout en gardant les références fondamentales qui affirment la continuité, la stabilité, les valeurs et l'implantation locale de l'Apei.

Le logo est composé de 3 éléments :

- **La silhouette**, pêchue et aérée, est le symbole de chaque être humain qui anime l'Apei. Elle est déclinée dans les couleurs

qui identifient les différents pôles.

- **La base du nom** Apei est ancrée dans la silhouette. Le cœur du « A » de « association » est inversé, stylisé, et sera décliné pour chaque pôle.

Ces 2 éléments sont indissociables, puisque l'Apei de Lens et environs est au cœur de chacun de ses membres, personnes accompagnées, adhérents, familles et amis, salariés.



- **La baseline** stabilise visuellement les 2 éléments précédents et rappelle les fondements de l'association, que sont le partage, la référence à nos valeurs, l'union et l'ambition.
- Enfin, chaque pôle est repéré par un logo sur fond de couleur associé à un logo représentatif de son activité. Ensemble, ces pôles reconstituent une forme complète.



Pôle Associatif, Pôle Travail, Pôle Habitat et Vie Sociale, Pôle Médicalisé, Pôle Enfance, Pôle Accompagnement
Vers une Vie en Autonomie

L'Apei de Lens et environs est affiliée à l'Unapei (Union Nationale des Apei), qui a son propre logo. Notre association, s'inscrivant dans le mouvement parental national, associe systématiquement le logo de l'Unapei à chacun de ses documents et chacune de ses publications.



Par conviction, l'Apei de Lens et environs s'inscrit résolument dans toutes les actions qui donnent cohérence et visibilité à notre mouvement parental.

3.3.2. Des outils de communication ciblés et modernes

Persuadée que l'inclusion ne peut se faire dans l'entre-soi, l'Apei de Lens et environs a la volonté de **renforcer son image** afin de rayonner plus largement sur son territoire d'intervention et d'être rapidement identifiée par l'ensemble des parties prenantes.

Auprès des personnes accompagnées, des professionnels, des familles, des amis et des bénévoles, les outils de communication ont pour vocation d'intensifier le sentiment d'appartenance à une seule et même association, de partager les informations et de **diffuser une culture commune**.

Auprès des partenaires, une image forte, porteuse de sens et de valeurs a vocation à faciliter le repérage de notre association et ouvrir les collaborations possibles.

Une stratégie globale de communication institutionnelle s'est définie. Elle est renforcée par la création en 2019 d'une mission spécifique « communication & partenariats » au siège de l'association.

Le renouvellement de la charte graphique était un point de départ qui doit se décliner sur de nouveaux supports.

3.3.2.1. Site internet

Premier vecteur de communication, la présence de l'Apei de Lens et environs sur internet est aujourd'hui incontournable.

Le nouveau site est attractif, s'appuie sur une expérience utilisateur intuitive et un contenu actualisé.

Notre site (www.apei-lens.org) propose toutes les actualités des établissements et services, de l'association et du mouvement, mais également une présentation globale de la vision de l'Apei de Lens et environs ainsi que les missions de chaque établissement et service associatif.

De plus, le site web s'accompagne du déploiement d'une newsletter et d'une solution de don en ligne qui s'adaptent aux nouveaux usages des donateurs.

3.3.2.2. Réseaux sociaux

La présence sur internet ne peut pas se faire sans une stratégie digitale globale intégrant les réseaux sociaux.

Très active sur Twitter, l'Apei de Lens et environs souhaite toucher un public plus large que les professionnels très présents sur ce réseau et investir des réseaux dont la cible est différente comme Facebook par exemple. Ces réseaux permettent de toucher plus directement les familles ou les personnes en recherche de ressources sur le territoire.

En tant qu'employeur, la création d'une page entreprise sur des réseaux spécialisés permet d'être **reconnue par de futurs collaborateurs** comme une association **créatrice de valeurs**, humaines, économiques et sociales.

Les offres d'emploi, également présentes sur le site, peuvent y être relayées afin de valoriser les projets de Ressources Humaines ou les actions valorisant notre image institutionnelle. Ce réseau social touche les professionnels du secteur médico-social, mais aussi de potentiels partenaires, donateurs ou mécènes. Il permet aussi, bien accompagné, de développer l'esprit d'appartenance entre les professionnels, grâce à la fierté de partager leurs actions.

Enfin, certains établissements et services de l'Apei utilisent déjà ces réseaux sociaux ou des blogs que les personnes accompagnées, aidées de professionnels, alimentent au quotidien. Ils sont d'excellents vecteurs de communication auprès des familles qui suivent au jour le jour les actualités des structures.

3.3.2.3. Journal associatif

Depuis plus de 35 ans, l'Apei de Lens et environs communique avec l'ensemble des parties prenantes grâce à un journal trimestriel de l'association.

Autrefois « Relais Avenir », nom porteur d'espoir, notre publication représente aujourd'hui la nouvelle dynamique de l'association, tournée vers l'action, la collaboration et les partenariats.

Avec son nouveau nom : « YEPA ! », acronyme et presque anagramme d'Apei, ce support appelle à l'action comme un cri de ralliement. Pour rester au cœur du quotidien de l'association, les rubriques ne changent pas, mais évoluent.

« **A découvrir** » fait la part belle à ce qui se passe hors de l'association (événements, projets, spectacles...) et à la culture (livres disponibles dans l'espace documentaire, films, théâtre...) « **La parole est à** » fait le portrait de personnes qui portent un projet singulier à l'Apei de Lens et environs. « **La presse parle de nous !** » relaie les occurrences concernant l'association dans la presse locale et régionale (articles, reportages, interviews), autant de preuves de notre visibilité sur le territoire.

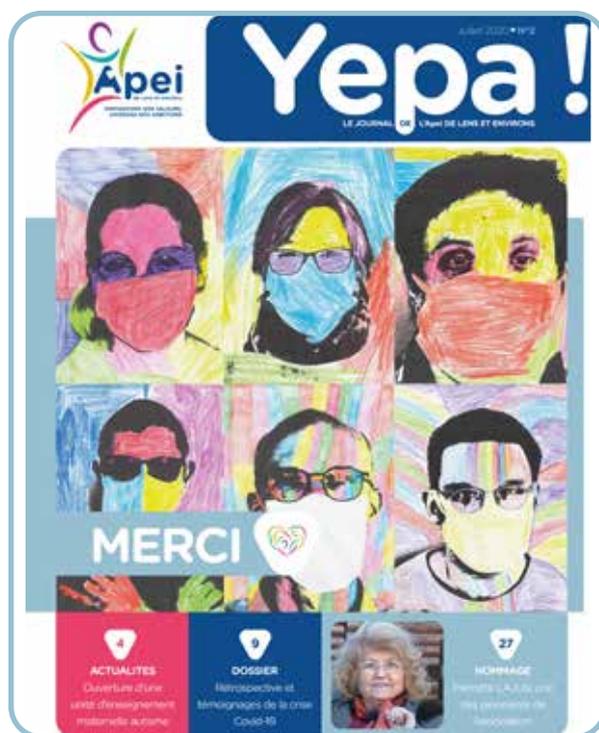
3.3.2.4. Communication interne

Si l'Apei de Lens est reconnue à l'externe en tant qu'actrice incontournable de l'inclusion, elle doit s'efforcer, à l'interne, dans sa dimension d'employeur, de renforcer le sentiment d'appartenance des professionnels et de **favoriser la culture d'entreprise et associative.**

A cet effet, il convient de fluidifier la circulation de l'information entre professionnels, via par exemple une lettre d'actualités internes, des affichages spécifiques et identifiés, un accès intranet, une newsletter ... Il s'agira de partager les fiertés, proposer les clés de compréhension, faciliter les communications entre collègues, pour permettre à chacun d'être acteur de la stratégie de l'association.

En complément, l'organisation d'événements pour réunir les professionnels de l'association autour de différents moments dans l'année permettra de développer la cohésion. Par exemple : les matinées d'accueil des nouveaux embauchés.

Tous ces éléments contribueront à l'attractivité de l'Apei de Lens et environs pour des professionnels qui constituent son vivier de compétences.





E



LES 3 CHALLENGES À RELEVER

FICHE ACTION 1.A : FAVORISER LA CONNAISSANCE DE L'APEI DE LENS ET ENVIRONS À TRAVERS SES PARTIES PRENANTES ET LEUR IMPLICATION EN DÉVELOPANT UNE COMMUNICATION EFFICACE

CONTEXTE / ENJEUX

L'Apei de Lens et environs a fêté ses 60 ans en 2018 dans un environnement et une société en constante mutation. La communication sur nos valeurs, nos réalisations et nos objectifs est essentielle :

- A l'interne, dans nos établissements et services, auprès des personnes accompagnées, de leurs familles et amis, des professionnels, afin que chacun puisse prendre conscience que notre association, gérée par des parents bénévoles, s'appuie sur une culture commune qu'il convient de préserver et entretenir.
- A l'externe, pour être repérée par : les personnes sans solution et leurs familles, nos partenaires, qu'il convient d'associer plus que jamais à nos actions, les différents acteurs politiques et institutionnels du territoire, le grand public.

L'Apei de Lens et environs s'est fixée pour objectif de promouvoir une société toujours davantage inclusive. Elle doit donc, plus que jamais, s'ouvrir au territoire et véhiculer une image claire, compréhensible et perçue par le grand public.

Nous disposons d'un certain nombre d'outils de communication, parfois disparates et pas suffisamment ciblés. Cela nécessite :

- une adaptation de nos modes de communication à chaque type d'information et à chaque cible semble nécessaire.
- la détermination de ce sur quoi nous souhaitons communiquer, vers qui, quand, comment et pourquoi.

Notre association est connue et reconnue, a une réelle présence sur le territoire et une excellente notoriété, mais ne dispose pas d'une image immédiatement identifiable.

OBJECTIFS

- Favoriser la connaissance de nos actions auprès des familles, des amis, des personnes accompagnées, des professionnels et des partenaires.

- Garantir la pérennisation de ses actions et favoriser l'innovation.
- Moderniser nos outils de communication, en particulier être présent sur internet et les réseaux sociaux.
- Susciter le bénévolat, le partenariat, le don et le mécénat de compétences.

PISTES D'ACTIONS

- Mettre en place une veille et une écoute pour les parents de personnes sans solution et s'inscrire dans les dispositifs et réseaux d'aide aux familles et aux aidants.
- Formaliser une stratégie de communication, en cohérence avec les valeurs de l'association et de l'Unapei en la déclinant par cible :
 - familles et amis, de ceux ne la connaissant pas jusqu'aux plus engagés,
 - professionnels, actuels et futurs,
 - personnes vivant avec un handicap, déjà accompagnées par l'association ou non,
 - partenaires, de ceux ne la connaissant pas à ceux qui interviennent déjà dans nos établissements et services.
- Délivrer des informations actualisées, disponibles et accessibles à chacun.
- Informer sur la vision, les missions, les ambitions et les valeurs de notre association.
- S'inscrire dans les orientations du mouvement parental et favoriser sa visibilité.
- Permettre aux bénévoles, aux nouveaux et futurs administrateurs, de mieux connaître l'association par : la création d'un livret d'accueil avec des informations à jour, un parcours d'intégration, un « parrainage » par un autre administrateur.
- Informer sur l'action militante de l'association et du mouvement.
- Favoriser les rencontres entre les parents qui découvrent l'association et ceux qui peuvent partager leur expérience.
- Engager une réflexion et une communication sur le bénévolat et les modalités de l'engagement bénévole.

FICHE ACTION 1.B : MOBILISER LES BÉNÉVOLES, ACTUELS ET POTENTIELS, SUSCITER LEUR ENVIE DE S'ENGAGER DANS L'ASSOCIATION ET DÉVELOPPER LES ACTIONS MILITANTES

CONTEXTE / ENJEUX

- Notre action associative est riche et notre engagement militant est fort.
- Beaucoup de bénévoles, au long de leur parcours, se sont investis dans l'association. Ils s'y sont engagés, en sont devenus militants et le sont toujours.
- Le bénévolat des personnes vivant avec un handicap est de plus en plus fréquent.
- Nous percevons que de nombreux professionnels sont engagés et militent auprès des familles.
- Nous savons qu'il existe un vivier potentiel de futurs bénévoles qu'il faut convaincre de s'engager pour notre association. Les modalités de l'engagement bénévole évoluent. Les bénévoles ne cherchent plus uniquement à se mettre au service d'une association, mais à partager leurs compétences, renforcer leurs expériences et s'enrichir au contact des autres. Certains bénévoles s'investissent aujourd'hui pour une action identifiée et repérée dans le temps.
- Nous constatons qu'internet, les forums et les réseaux sociaux, permettent aujourd'hui de favoriser l'entraide et l'engagement. Ces médias sont aujourd'hui très utilisés. Nous n'y sommes pas suffisamment présents.
- Depuis 2013, un espace dédié aux familles et aux bénévoles a été créé au sein du Pôle Associatif afin de favoriser les rencontres, l'espace Marie-Andrée POT.
- Nous avons créé en 2016 la médaille de l'engagement et du bénévolat.
- Un poste de professionnel Chargé d'Animation de l'Action Associative a été créé à titre expérimental pour faciliter les actions et les rapprochements entre bénévoles.
- Pour autant l'engagement bénévole à l'Apei faiblit et la « relève » n'est pas assurée.

OBJECTIFS

- Conforter la mobilisation des bénévoles actuellement engagés à l'association et amener de nouvelles personnes à s'inscrire dans la vie associative.
- Trouver de nouvelles modalités d'accompa-

gnement et d'engagement bénévole.

- Amener de nouvelles personnes à adhérer à notre projet associatif. Leur permettre de s'engager et de militer pour notre association.

PISTES D' ACTIONS

- Améliorer l'accueil et le soutien des nouveaux bénévoles pour leur faire partager notre culture associative. Permettre un parcours associatif dans le cadre d'une démarche de compagnonnage : remettre un livret d'accueil, organiser les rencontres, les échanges, les moments conviviaux, les visites de nos établissements et services...
- Identifier les ressorts du bénévolat aujourd'hui et permettre aux bénévoles d'apporter leurs compétences plutôt que chercher à trouver des bénévoles pour ce dont l'association a besoin.
- Explorer les nouvelles formes de bénévolat comme le mécénat de compétence.
- Confier à des bénévoles des actions et responsabilités sur des champs qui leur permettent de « construire » tout en leur apportant l'aide nécessaire.
- S'appuyer sur les initiatives locales, citoyennes et associatives (Système d'Echange Local de Lens par exemple) pour rencontrer de nouveaux bénévoles et échanger avec eux.
- Susciter, identifier et soutenir les actions qui permettent de nouvelles formes d'engagement, sur des actions courtes, des sujets porteurs (développement durable, animation de site internet, animations sportives...) faisant appel à des « compétences à partager » sur des projets bien définis.
- Mettre en valeur le bénévolat et l'engagement.
- Développer une politique d'accueil et de formation des bénévoles. Le bénévole arrive dans l'association avec ses compétences propres qu'il pourra souhaiter développer durant ses activités associatives, mais manque d'une « culture associative ». La formation, suivie en commun, peut aussi aider le collectif à se construire en s'enrichissant des compétences et volontés de chacun.
- Favoriser la connaissance du mouvement parental et de son action militante.

FICHE ACTION 1.C : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS ASSOCIATIVES FAVORISANT L'INCLUSION CITOYENNE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

CONTEXTE / ENJEUX

- Le Président Adjoint, conformément au Règlement Intérieur est chargé de la vie associative, marquant ainsi l'intention politique de l'association de valoriser et promouvoir sa vie militante.
- Des actions historiques sont menées : collecte, brioches, catalogue de Noël, opération bouchons... Malgré un contexte environnemental défavorable, ces actions historiques continuent à produire des résultats honorables.
- Les manifestations organisées à l'association (soirée festive, loto, vœux, Assemblée Générale, remerciements aux bénévoles, congrès...) rencontrent un certain succès.
- Les actions associatives permettent de développer, sur notre territoire, des services associatifs comme « La Mascotte », « les retraités d'ESAT », « Des Loisirs comme les Autres », le parrainage... Ces services contribuent à remplir des missions de service public non réalisées. Ils pallient ainsi le manque de places, le manque de réponses et le manque de solutions adaptées sur notre territoire.
- Ces dernières années, des actions solidaires ponctuelles ou liées à des opportunités sont menées avec des partenaires de l'association.

OBJECTIFS

- Créer du lien et dynamiser la vie militante de l'association en valorisant son impact citoyen.
- Porter le message militant autour d'une société que nous voulons inclusive, mais adaptée à chaque personne vivant avec un handicap et prenant en compte son environnement.
- Apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes vivant avec un handicap, sans solution, sur notre territoire.

- Favoriser la réflexion, le lien, le dynamisme associatif pour contribuer à l'innovation et à l'élaboration de réponses nouvelles
- Porter une attention particulière aux aidants

PISTES D' ACTIONS

- Favoriser toutes les occasions de mise en lien pour diffuser et faire connaître notre « culture associative » et notre volonté d'ouverture.
- Assurer une veille à destination des familles et des aidants en leur apportant une qualité d'écoute, une expertise sociale, juridique et des temps de rencontre individuels ou collectifs.
- S'inscrire dans des dynamiques de réseau tant sur internet que sur le territoire.
- Susciter chez les personnes accompagnées l'envie de développer elles-mêmes des actions associatives
- Développer les partenariats, tant pour soutenir nos actions que pour nous aider à les développer ou même les financer.
- Concernant nos services associatifs :
 - poursuivre notre recherche de légitimité et les faire reconnaître en tant que dispositifs d'aide aux familles et aux aidants,
 - identifier les partenariats permettant d'en réduire les coûts;
 - rechercher des subventions auprès de clubs-services, fondations, entreprises ou autres organismes publics ou privés ;
 - rechercher les possibilités de legs et favoriser les dons.

FICHE ACTION 1.D : CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS, À LA FOIS AU SEIN DU MOUVEMENT PARENTAL, AUPRÈS DE PARTENAIRES MÉDICO-SOCIAUX, MAIS ÉGALEMENT DE PARTENAIRES D'HORIZONS DIFFÉRENTS POUR CONTINUER À PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

CONTEXTE / ENJEUX

- Le partenariat est une action commune entre des organismes différents dans un but déterminé.
- Notre but premier est de favoriser les échanges, rencontres et ouvertures afin de diversifier les parcours des personnes que nous accompagnons et de faire de nos expertises une ressource pour la société.
- Les personnes accompagnées, les familles et les professionnels sont de plus en plus acteurs de démarches partenariales diverses.
- Les politiques publiques nous incitent de plus en plus aux dynamiques partenariales.
- Nos multiples partenariats permettent de développer pour les personnes que nous accompagnons une réelle participation à la vie citoyenne. Notre implantation géographique forte favorise l'entretien de liens étroits avec les acteurs de terrain : municipalités, services publics, commerces, organismes culturels ou entreprises privées...
- Certains partenariats sont occasionnels et permettent des opportunités. D'autres s'inscrivent dans la durée.
- L'Apei de Lens et environs a également développé des partenariats avec les municipalités dans lesquelles se trouvent nos établissements. Des élus municipaux sont invités à notre Conseil d'Administration et les personnes que nous accompagnons sont impliquées dans les structures, services ou instances territoriales.
- L'Apei de Lens et environs est légitime. Elle est présente et active au sein des instances du mouvement parental, des groupements d'associations et réseaux locaux, départementaux et régionaux. Cependant, elle est peu présente dans les secteurs autres que celui du handicap.

OBJECTIFS

- Développer des partenariats avec des secteurs autres que ceux du handicap. Ainsi, l'association s'engagera véritablement dans l'égalité des droits et des chances et la participation à la vie citoyenne.
- Pourvoir les postes « d'amis » à notre Conseil d'Administration en sollicitant des proches ou des partenaires œuvrant, dans le respect de nos valeurs, à la promotion de toute personne vivant avec un handicap, au développement de leur pouvoir d'agir et à leur inclusion dans la société.
- Consolider les partenariats existants, les formaliser et les structurer chaque fois que possible pour qu'ils ne soient pas dépendants de relations personnelles entre les acteurs du moment.
- Faire connaître l'Apei comme une association locale, portée par des familles, experte dans le domaine du handicap, capable d'innovation et prête à être partenaire.
- Augmenter la participation des personnes accompagnées dans chaque partenariat engagé, afin de faire reconnaître, leurs compétences.
- Contribuer à l'image et l'action de l'Unapei à tous les niveaux de nos réseaux locaux.
- Développer une culture du partenariat, tant au niveau associatif qu'au sein de chacun de nos établissements et services.

PISTES D'ACTIONS

- Tenir à jour, au niveau associatif, un recensement des partenariats existants indiquant les acteurs et les éléments nécessaires à la transmission de l'action.
- Etre à l'affût des réseaux nouveaux.
- Permettre à nos partenaires de se rencontrer.
- Communiquer vers nos partenaires.
- Entretenir les liens avec chaque partenaire
- Valoriser les actions des partenaires.
- Ne pas penser de nouveau projet sans partenariat.

FICHE ACTION 2.A : ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LE DÉVELOPPEMENT
DE LEUR POUVOIR D'AGIR

CONTEXTE / ENJEUX

- Dans les années 1970, la politique en faveur des personnes handicapées préconisait la création d'établissements médico-sociaux visant à leur apporter collectivement attention, confort, soins et sécurité. On parlait alors de « prise en charge » : on faisait pour elles avec un objectif qui se voulait bienfaisant, généreux et altruiste.
 - Puis, porté par un courant considérant davantage la place des personnes accueillies dans les établissements, le travail social s'est structuré autour du concept d'accompagnement. Il s'agissait alors non plus uniquement de faire « pour » elles mais aussi « avec » elles.
 - Les lois de 2002 et 2005 sont venues appuyer ce changement de paradigme. La loi de 2002 réaffirme en effet la place prépondérante des personnes accompagnées, qui se trouvent au centre de la loi par la définition de leurs droits fondamentaux. Cette loi entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. La loi de 2005 a pour ambition de concrétiser l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées selon 3 axes de réforme :
 - Garantir aux personnes vivant avec un handicap le libre choix de leur projet de vie.
 - Permettre une participation effective des personnes à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée.
 - Placer la personne accompagnée au centre des dispositifs qui la concernent.
 - Aujourd'hui, l'approche centrée sur le développement du « **pouvoir d'agir** » constitue une alternative crédible et revendiquée par les personnes vivant avec un handicap. De plus, le pouvoir d'agir peut être associé au « **pouvoir de dire** » ce qu'on pense et ce qu'on veut et plus largement de décider de « son mode de vie » : cela nécessite que les partenaires (professionnels, entourage, partenaires extérieurs...) qui accompagnent le projet de la personne aient un regard basé sur la confiance en s'appuyant dès que cela est possible sur les compétences de celle-ci.
- Les projets de l'association et les postures d'accompagnement des professionnels doivent donc s'adapter pour créer les conditions leur permettant d'agir sur ce qui est important pour elles, ce pourquoi elles ont de l'appétence.
- L'Apei de Lens travaille d'ores et déjà sur ce changement de posture en promouvant par exemple :
 - Le futur Dispositif Habitat qui permettra aux personnes accompagnées de faire valoir leur droit à l'autodétermination et d'exercer un plus grand contrôle sur leur environnement.
 - Le développement d'un espace culturel ouvert au public dans le parc du Service d'Accueil de Jour Le Domaine des Ecureuils pour favoriser les partenariats et les rencontres, permettant ainsi aux personnes de reprendre la main sur leur inclusion.
 - Le partenariat créé entre le FAM La Marelle et les enseignes commerciales de la Zone de l'An 2000 à Liévin qui permet à plusieurs personnes accompagnées de passer quelques heures dans le monde du travail.
 - Les dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire auxquels elle apporte son soutien.
 - Le développement des formations professionnelles et la reconnaissance des acquis de l'expérience et des compétences au Pôle Travail.
 - Les démarches de promotion de l'accessibilité au grand public par les personnes vivant elles-mêmes avec un handicap (S3A, travail avec des institutions comme le Louvre-Lens pour faciliter l'accès au grand public...).

OBJECTIFS

- Rechercher systématiquement les compétences des personnes accompagnées et s'appuyer sur leurs savoirs et savoir-faire.
- Travailler sur leurs désirs, leurs rêves, leurs goûts et appétences, au moins autant que sur leurs besoins.
- Accompagner chaque individu en tenant compte de ses capacités à réaliser son projet et en mettant en face l'étayage nécessaire à cette réalisation.
- Prendre appui sur la force du collectif pour développer le pouvoir d'agir de tous et de chacun.
- Mener des actions de sensibilisation des personnes ordinaires aux enjeux de la vie inclusive et de la citoyenneté.

PISTES D'ACTIONS

- S'interroger sur les objectifs à inscrire dans le projet personnalisé lors de la révision de la procédure d'élaboration, de suivi et d'évaluation du projet personnalisé : ce sont bien les aspirations de la personne qui doivent nourrir le projet. Le professionnel ajuste alors sa posture en fonction des capacités de la personne.
- Accompagner les personnes dans la revendication de leur droit à s'inscrire dans le milieu ouvert en développant les partenariats :
 - Favoriser les rencontres et les échanges par l'organisation d'évènements faisant des établissements des lieux d'accueil des citoyens extérieurs, ou en participant activement aux évènements au sein de la cité.
 - Favoriser la participation des personnes accompagnées dans les organes d'animation des établissements culturels en milieu ordinaire.
 - Communiquer sur nos actions pour les promouvoir et développer nos outils.

- Créer des échanges inter-individuels, par exemple :

- action collective autour d'un projet commun,
 - système d'échange local autour d'un réseau d'échanges et de savoir-faire,
 - partir du principe de l'université populaire : nous avons chacun des choses à transmettre.
- Se servir du collectif comme d'une force, d'une ressource :
 - Pouvoir former les personnes, leur donner les moyens de l'autodétermination, les outiller, les laisser s'exprimer.
 - Se positionner comme incitateur et non plus comme le porte-parole des personnes accompagnées.
 - Savoir accueillir les idées et les avis de chacun.
 - Inventer le champ des possibles, sortir des sentiers battus.
 - Prévoir des formations professionnelles permettant aux personnes n'ayant pas accès au langage de formuler des intentions (exemple : le Makaton).
 - Orienter la formation professionnelle vers les méthodes permettant la prise en compte des souhaits et aspirations des personnes accompagnées.

FICHE ACTION 2.B : OSER ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEUR POUVOIR D'AGIR

CONTEXTE / ENJEUX

Il existe une tension fondamentale entre le souci de protéger les personnes accompagnées et celui de leur permettre de vivre pleinement leur expérience humaine et citoyenne.

Il serait démagogique de prétendre que la protection d'individus qui peuvent être pris dans des situations de grande vulnérabilité ne nécessite pas une certaine prudence. Mais il serait dangereux de faire de cette prudence une règle d'accompagnement professionnel, tant celle-ci peut « enfermer » la personne dans une impossibilité d'agir, au nom de sa protection.

L'enjeu est donc de lutter contre ce qui pourrait s'apparenter à une « surprotection » des personnes accompagnées en construisant avec elles une prise de risque concertée et tenant compte, tant que faire se peut, des conséquences de celle-ci.

Ainsi, certaines situations provoquent un réflexe protecteur et un sentiment de responsabilité des professionnels. Nous devons être attentifs à ce que la volonté de protéger la personne soit en parfaite harmonie avec les droits et les aspirations des personnes accompagnées, dans l'esprit des lois de 2002 et 2005.

L'exercice de ses droits par une personne accompagnée doit parfois s'accompagner d'une prise de risque. Il s'agit donc d'accompagner les professionnels dans ce « changement de posture » comme évoqué dans la première fiche action.

Il nous faut enfin passer « de la sécurité de l'établissement à la sécurité par l'accompagnement » : partir des responsabilités individuelles et de la confiance envers la personne accompagnée et ses capacités pour mesurer une prise de risque calculée et collective, négociée entre ce qui nous semble appréciable et ce qui est réalisable.

OBJECTIFS

- Envisager la prise de risque comme un outil professionnel en ne résumant pas le professionnalisme à la seule capacité d'anticiper les problèmes.
- Favoriser la prise d'initiatives innovantes à travers les réflexions de groupe. Apprendre ensemble à favoriser l'autonomie tout en évaluant les effets des actions engagées.

PISTES D'ACTIONS

- Le changement de posture et le fait de permettre à la personne de définir elle-même son projet de vie, avec l'aide de ses partenaires, fera émerger le fait « d'oser » prendre le risque de faire confiance à la personne dans sa capacité à se risquer ensemble.
- La notion d'essai / erreur doit être possible : intégrer la possibilité d'avancer et d'apprendre par ses erreurs
- Favoriser la prise d'initiatives innovantes à travers les réflexions de groupe.
- Apprendre ensemble à favoriser l'autonomie tout en évaluant les effets des actions engagées.
- Faire découvrir, aux personnes vivant avec un handicap, de nouvelles choses tentantes dont elles n'ont pas connaissance.
- Il est nécessaire d'évaluer objectivement la prise de risque, savoir faire preuve d'audace tout en gardant en tête le **nécessaire équilibre entre sécurité, protection et liberté.**

FICHE ACTION 2.C : DONNER LES MOYENS AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE CONNAÎTRE ET DE REVENDIQUER LEURS DROITS

CONTEXTE / ENJEUX

- Les lois successives en faveur des personnes vivant avec un handicap leur ont permis de réaffirmer leurs droits de citoyen (accès aux votes, accessibilité généralisée à tous les lieux de la cité,...). Pour autant, ces droits, acquis, ne correspondent pas toujours à un début de mise œuvre. Parfois, ils nécessitent beaucoup de temps pour être effectifs.
- Lors des rencontres du groupe sur ce challenge 2 du projet associatif, les personnes accompagnées ont toutes remonté qu'elles devaient sans cesse se justifier, se défendre pour faire valoir leurs droits. De fait, elles ont parfois des difficultés à avoir les mêmes accès que les autres.
- Nous devons tous avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs, mais nous n'avons pas tous les mêmes moyens pour les rendre possibles : la notion de compensation introduite par la loi de 2005 doit pouvoir garantir que la citoyenneté pour les personnes vivant avec un handicap prenne en compte leurs difficultés propres.
- Mais au-delà de l'accès au droit, être citoyen c'est aussi avoir la possibilité de participer au débat de société, prendre part à l'intérêt général et, le cas échéant, proposer des changements. Pour être un citoyen à part entière, il ne s'agit donc pas uniquement de « faire valoir des droits », mais aussi de pouvoir apporter sa contribution au vivre ensemble.

OBJECTIFS

- Accompagner les personnes à identifier leurs droits et à connaître les moyens de leur mise en œuvre.
- Permettre aux personnes, mêmes les plus timides, d'exprimer elles-mêmes leurs revendications, de se soutenir les unes les autres. C'est-à-dire mettre en place des mécanismes de compensation pour les aider à exercer pleinement leur droit.
- Optimiser la temporalité d'exécution de ses droits.

PISTES D' ACTIONS

- Favoriser l'apprentissage du savoir-faire pour permettre à chaque personne accompagnée de prendre la parole et d'exprimer ses revendications : apprendre à créer les conditions pour parler et aider les autres à parler.
- Poursuivre ce travail d'écoute et permettre aux personnes vivant avec un handicap d'être entendues pour être en mesure de revendiquer.
- Identifier les lieux et les temps de rencontre permettant aux personnes accompagnées de revendiquer leurs droits.
- Reconnaître et valoriser la place et le rôle des personnes dans les commissions, à l'interne et à l'externe de l'association.
- S'inscrire dans la vie de tous les jours de la cité.
- Poursuivre les démarches d'aide au vote, permettant que le maximum de personnes accompagnées fassent valoir leurs droits de citoyen.
- Soutenir « Nous Aussi » dans son désir d'organisation d'un congrès national dans la région.

FICHE ACTION 2.D : PENSER ET AGIR POUR L'INCLUSION DANS LA CITÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

CONTEXTE / ENJEUX

On se sent très peu responsable face à un étranger que l'on côtoie mais que l'on ne connaît pas. Hors obligation légale ou contractuelle, c'est lors d'une « vraie rencontre » qui permet la traversée des apparences, que peut naître le sens de la responsabilité envers plus vulnérable que soi.

Ainsi, sensibiliser l'extérieur au handicap mental, c'est créer des occasions de rencontre, de dialogue, de partage d'expériences, de solidarités effectives.

S'ouvrir à l'extérieur, c'est favoriser voire provoquer l'échange. Car ce sont bien les échanges, dans les commissions, lors de manifestations, ou dans les rencontres du quotidien, qui nourrissent la connaissance de l'autre et permettent de partager les richesses. Il faut donc que nos établissements et notre association continuent à s'ouvrir davantage pour accepter et faire accepter la différence.

En ce sens, l'ancrage de l'association et de l'ensemble de ses parties prenantes dans des démarches visant à favoriser le développement durable et le respect de l'environnement contribue à participer globalement à la vie de la cité au même titre que les autres citoyens.

Enfin, des actions existantes favorisent pleinement les échanges avec des partenaires et avec la cité : salon du livre, festival du conte, fête de la musique... Il est nécessaire de contribuer à leur multiplication, leur expansion et leur généralisation.

OBJECTIFS

- Favoriser le vivre ensemble par une meilleure connaissance du handicap mental en ouvrant les portes des établissements à la cité et en allant à la rencontre des citoyens dans des espaces publics.
- S'appuyer sur les réseaux sociaux. L'association ne doit pas être absente de ces forums, il nous faut nous donner les moyens d'être présents sur ces éléments, d'investir les réseaux sociaux. Il n'y a pas aujourd'hui d'inclusion sociale sans inclusion numérique.

PISTES D' ACTIONS

- Développer toutes les actions liées au développement durable et à l'écocitoyenneté afin d'inscrire les personnes et l'association dans une dimension écologique citoyenne reconnue de tous.
- Investir le thème de l'inclusion numérique : créer un forum internet, utiliser les réseaux sociaux...
- Multiplier les partenariats, les actions inclusives (sensibilisation au S3A, participation à la vie de la cité...).
- Former les citoyens, que l'on peut tous considérer comme aidants, au S3A.
- Penser « la forme » à chaque temps de rencontre pour garantir un statut équitable à chacun.
- Ouvrir les portes des établissements et de l'association pour aller vers l'extérieur et faire venir l'extérieur vers nous. Partir du principe que chaque événement organisé par un établissement doit pouvoir accueillir des personnes de la cité.
- Favoriser les témoignages des personnes accompagnées dans des événements publics (projection film, conférence...).
- Former un groupe intervenant dans les écoles pour témoigner sur leur vie et leurs aspirations.

FICHE ACTION 3.A : SOUTENIR LES FAMILLES ET LES AIDANTS

CONTEXTE / ENJEUX

- Il n'y a pas suffisamment d'actions associatives dans les établissements et services et ces actions ne sont pas coordonnées. Les familles et les aidants peinent à repérer l'association et à être repérés par celle-ci.
- Une assistante de service social a été recrutée au Pôle Associatif depuis fin d'année 2018 et a, pour l'une de ses missions, la coordination des actions d'aide aux familles et aux aidants.
- L'assistante de service social est également de plus en plus repérée sur le territoire environnant, notamment grâce à ses coordonnées répertoriées au niveau d'un outil existant au sein du Conseil Départemental.
- Un logo a été spécifiquement conçu à l'Apei de Lens pour repérer le service d'Aide aux Familles et Aidants.
- Un espace ressources documentaires situé dans l'espace Marie-Andrée POT du Pôle Associatif a été aménagé et inauguré en 2019.
- Une convention a été signée entre le Conseil Départemental et les Apei d'Hénin-Carvin et de Lens afin d'obtenir un financement permettant aux familles et aux aidants de bénéficier d'un soutien psychologique individuel.

OBJECTIFS

- Continuer de développer notre offre d'accompagnement pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accompagnées et de leurs familles et aidants.
- Apporter des éléments de réponses à des questions spécifiques que se posent les aidants et les familles, de partager les expériences sur différentes thématiques, de créer du lien et d'éviter l'isolement et l'épuisement.

PISTES D' ACTIONS

- Faire vivre la Commission Associative des Parcours (CAP).
- Proposer des solutions d'accompagnement palliant le manque de répit de certain(e)s familles et aidants via :
 - l'accueil temporaire,
 - l'accueil d'urgence,
 - les services à domicile,
 - les services associatifs (comme La Mascotte),
 - la proposition d'animations associatives ponctuelles,
 - le développement du service d'Aide aux Familles et Aidants,
 - le développement des solutions innovantes.
- Poursuivre la dynamique insufflée par la commission parrainage et la convention signée avec l'UNAPP (Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité) pour répondre à la solitude exprimée par certaines personnes accompagnées.
- Mettre en œuvre des réunions d'informations et de partage sur différentes thématiques.
- Mettre en place des « Cafés Echanges ».
- Développer la communication autour des actions (site internet, newsletter, plaquette, etc.).
- Repérer les familles sur liste d'attente pour échanger avec elles, notamment grâce à l'outil Via Trajectoire.
- Être identifié par les partenaires en tant que service d'Aide aux Familles et Aidants.

FICHE ACTION 3.B : POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERMETTANT DE RENDRE LA SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET PLUS ADAPTÉE À LA PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

CONTEXTE / ENJEUX

- Les politiques publiques actuelles nous engagent à explorer toutes les pistes visant à innover afin de favoriser les solutions inclusives, adaptées aux possibilités des personnes.
- L'association œuvre de plus en plus afin de s'ouvrir vers une logique de solutions inclusives et de parcours.
- Dans ce sens, il faut toujours penser à l'évolution de la personne par rapport à ce qu'on lui propose et qui l'intéresse.

OBJECTIFS

- Poursuivre le développement de solutions inclusives et proposer un accompagnement adapté à chaque personne afin qu'elle puisse faire le choix de son parcours.
- Permettre à des personnes vivant avec un handicap de se préparer à une vie en autonomie, au sein ou en dehors des établissements.
- Répondre à des besoins évolutifs des personnes accompagnées.

PISTES D' ACTIONS

- Organiser la coordination et l'articulation entre les acteurs en les intégrant dans les différents réseaux du territoire afin de créer du lien.
- Développer de nouvelles formes d'habitat :
 - Dispositif Habitat : actuellement développé au Foyer d'Hébergement Les Horizons, il permettra aux personnes vivant avec un handicap de vivre en autonomie, voire en milieu ordinaire et de profiter des dispositifs de droit commun, sans pour autant renoncer à la sécurité et à la protection dont elles ont besoin.
 - résidence adaptée,
 - résidence autonomie,
 - habitat diffus,
 - colocation,
 - dispositif d'accompagnement tremplin :

créer une structure de petite taille située à proximité de l'établissement avec un habitat personnel et partagé afin de favoriser les transitions ou tout autre mode de vie entre milieu institutionnel et milieu ordinaire.

- Proposer des plateformes d'évaluation thérapeutique en créant des places d'accueils temporaires, en développant des services satellites pour le domicile et en s'appuyant sur les plateaux techniques existants dans les structures.
- Favoriser l'insertion professionnelle et permettre à chacun de gagner sa vie en exerçant librement, en fonction de ses capacités et en bénéficiant du soutien adapté, le métier qu'il a choisi ou accepté :
 - recruter un Chargé d'Insertion Professionnelle, tant à l'ESAT pour développer les possibilités de lien avec les entreprises et les opportunités de sortie du milieu protégé, qu'au SAMO pour favoriser le maintien en milieu de travail ordinaire.
 - favoriser le lien et établir des relations de confiance avec les entreprises.
- Favoriser l'inclusion scolaire :
 - développer des classes externalisées.
 - renforcer le lien avec l'Education Nationale : écoles, collèges et lycées.
- Encourager l'accès aux soins en développant des passerelles et des conventionnements. Une convention a été signée avec le GHT de l'Artois et les Apei du territoire de l'Artois.
- Produire et/ou diffuser le référentiel d'accueil des personnes vivant avec un handicap au sein des hôpitaux.
- Rester en veille sur les appels à projets et à candidatures permettant les créations, extensions et transformations d'établissements et services, mais aussi intégrer une dynamique intégrative structurelle dans les projets d'établissement.
- Ne pas s'interdire de s'orienter vers de nouveaux publics. Il pourrait s'agir de gérer une structure de droit commun, pas uniquement destinée au handicap tout en étant garant du bon accueil réservé aux personnes vivant avec un handicap.

FICHE ACTION 3.C : PRÉVENIR LES RUPTURES DE PARCOURS DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

CONTEXTE / ENJEUX

- Les structures sont de plus en plus sollicitées pour accueillir des personnes inscrites sur liste d'attente.
- L'association œuvre de plus en plus afin de passer d'une logique de place à une logique de réponse coordonnée.
- Elle est représentée dans les Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE), qui reçoivent et étudient les demandes qu'une personne vivant avec un handicap ou sa famille adressent à la MDPH.
- L'Apei est également représentée dans les Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS), chargés d'élaborer ou de modifier un Plan d'Accompagnement Global (PAG) lors d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues, lors de la complexité de la réponse à apporter ou lors d'un risque de rupture de parcours de la personne.

OBJECTIFS

- Apporter une réponse à toutes les situations, mêmes les plus complexes : au bon moment, au bon endroit et à chaque personne.
- Multiplier les solutions pour les personnes sur liste d'attente et proposer des actions envers les personnes non connues de l'association.
- Prendre en compte les évolutions de profils et favoriser le trajet de chacun dans un itinéraire de vie inclusif.
- Favoriser les regards croisés et proposer d'éventuels relais inter et extra associatifs afin de prévenir et si possible éviter les ruptures de parcours des personnes.

PISTES D' ACTIONS

- Renforcer la connaissance, la formation des professionnels aux évolutions du public accueilli.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles.
- S'ouvrir à des démarches venant de familles, aidants pour développer des solutions encore non existantes à ce jour.
- Faire vivre la CAP afin de favoriser la fluidification des parcours, de permettre les échanges et la collaboration interdisciplinaire sur les situations dites « complexes » et de favoriser la complémentarité et la mutualisation des ressources entre les différents établissements et services de l'Apei de Lens et environs.
- Poursuivre le développement des services permettant de garder une veille sur les personnes sorties de l'Apei.
- Déployer des conventions de coopérations et des collaborations avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, les organismes de financement, l'Education nationale, les entreprises.



Apei de Lens et environs

Pôle Associatif

22, rue Jean Souvraz – 62300 Lens - Tél. : 03 21 79 16 39 - contact@apei-lens.org

www.apei-lens.org - [@Apei-Lens](https://twitter.com/Apei-Lens)

